



REGISTRE DES DELIBERATIONS

DÉCISION DU MAIRE N°25/2023

Virement de crédit n° 4 budget général 2023

LE MAIRE DE LA COMMUNE,

- Vu la délibération n°15/2023 du conseil municipal du 03 avril 2023 portant adoption du budget primitif 2023 du budget communal et autorisant madame le maire, conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57, à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des crédits inscrits dans chaque section,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur,
- Considérant la nécessité de compléter les crédits budgétaires prévus pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire (opération 397) afin de régulariser une annulation de mandat sur exercice antérieur,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Il est procédé à un virement de crédits d'un montant de 1 100,00 € vers le compte 2031 « Frais d'études » - opération 397 « maison médicale » fonction 414 « dispensaires et autres établissements sanitaires » depuis le compte 2041512 « subventions d'équipement versées - bâtiments et installations » fonction 510 « aménagement des territoires - services communs ».

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Albi sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de cette décision.

Fait à Lescure d'Albigeois, le 30 octobre 2023

Le Maire,
Elisabeth CLAVERIE

